



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

1. Par l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville, visant à autoriser la fusion des deux entrées de pavage afin de ne pas créer de zone gazonnée, pour les immeubles situés au 439-441 (lot 5 790 239) et 443-445 (lot 5 790 240) sur la 6^E Rue, le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville;
2. Par M. Gaston Maheux, visant à autoriser la marge de recul du bâtiment principal à 8,40 mètres au lieu de 10 mètres, pour la propriété située au 145, 2^E Rang (lot 4 441 775), le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 mai 2019, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 11 avril 2019.

**Pauline Vrain
Greffière**